

Note Méthodologique



BILAN CARBONE

Année fiscale 21

PRESENTATION CLEAQ

Le numérique représente 4% des émissions de GES dans le monde et 75% de ces émissions sont générées par les équipements informatiques. Chez Cleaq, nous proposons une offre de location permettant à nos clients de gérer durablement leurs flottes IT. Nous garantissons l'allongement de la durée de vie des équipements en proposant une app de gestion, un support et une maintenance 100% pris en charge tout au long de la location et une revalorisation des équipements en fin de location en France.

Cleaq accompagne les entreprises vers une consommation d'usage, du besoin réel, et non plus vers la simple possession d'équipements IT.

Nous aidons les TPE, PME et startups à se décharger de la logistique et du temps consacrés à la gestion d'une flotte informatique. Notre offre clé en main a pour but d'aider les entreprises à se concentrer sur leur business et leur croissance

Nos critères de financement sont différents de ceux des banques traditionnelles, afin de rendre réellement accessible la location aux entreprises récentes.

Grâce à l'App Cleaq gratuite, nous leur permettons de centraliser et d'automatiser la remontée d'informations liées à leur matériel informatique (état du parc, état d'affectation, contrats, facturation, données environnementales). Le tout pour simplifier leur quotidien.

Pour la seconde vie des appareils de nos clients, nous privilégions un reconditionnement local, et humain. Le tout à travers des associations favorisant l'emploi de personne en réinsertion.

Cleaq est la fusion de deux sociétés collaboratrices : Triliz et Finaho au 1er juillet 2022. Triliz a été créé en 2020 pour proposer une solution tech de location de flottes informatique et Finaho créé en 2013 est une société de crédit portant les leasing. Cette fusion des deux entités permet à Cleaq de maîtriser sa chaîne de valeur de A à Z.

Pour permettre la comparaison à périmètre équivalent dans les années à venir, le choix a été fait de réaliser le Bilan Carbone 2021 sur le périmètre « Cleaq », à savoir les activités de Triliz et Finaho.

Méthode Bilan Carbone®

L'évaluation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de Cleaq a été réalisée selon la méthode Bilan Carbone® (initialement développée par Jean-Marc Jancovici pour l'ADEME).

Les émissions de GES sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ (tCO₂e).

Pour réaliser son bilan d'émission de gaz à effet de serre (GES), Cleaq s'est appuyé sur la Base Carbone en ligne version 22.0 réalisée par l'ADEME et sur les données constructeurs, le cas échéant.

L'exercice annuel de Bilan Carbone® nous permet d'évaluer l'impact de nos activités en matière d'effet de serre par poste d'émissions. Une fois le constat établi, l'objectif est de concevoir un plan d'actions visant à réduire nos émissions compressibles et de s'y conformer.

Périmètre de calcul

L'année retenue pour la réalisation du Bilan Carbone® est l'année fiscale 2021, à savoir du 1er février 2021 au 31 janvier 2022. Le bilan évalue les émissions directes ou indirectes de GES associées aux activités liées au fonctionnement de Cleaq.

L'évaluation des GES de Cleaq porte sur les postes d'émissions suivants :

- **Scope 1** : 4. Emissions directes fugitives
- **Scope 2** : 6. Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité
- **Scope 3** : 9. Achats de produits et services ; 10. Immobilisations de biens ; 11. Déchets ; 12. Transport de marchandises amont ; 13. Déplacements professionnels ; 17. Transport de marchandises aval ; 22. Déplacements domicile - travail ; 23. Autres émissions indirectes

Les sites concernés par le calcul sont :

- le site de Paris (siège)
- le site d'Andernos

Au 31 janvier 2022, « Cleaq » compte 10 collaborateurs et collaboratrices.

RESULTATS DES EMISSIONS

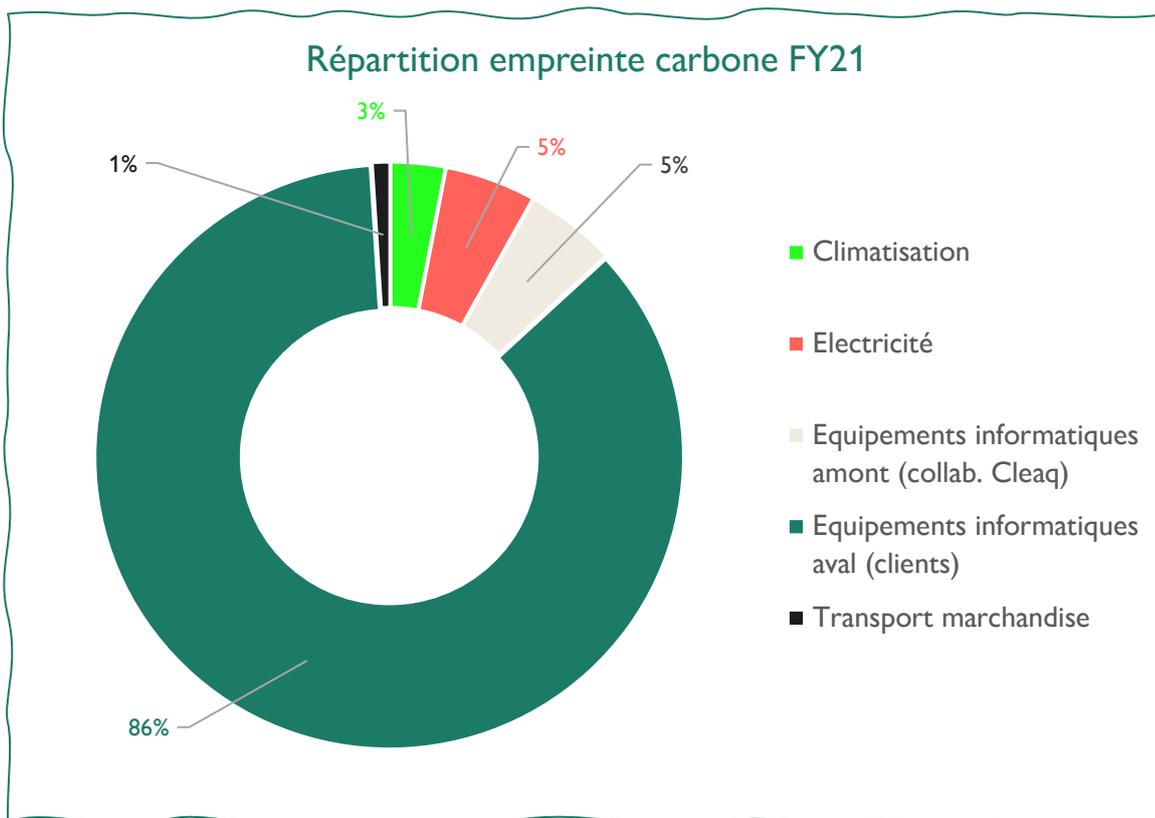
I. Emissions totales

Le total des émissions générées par Cleaq s'élève à **160 tCO₂e.** pour l'année 2021, avec une incertitude calculée à 5% et dont les émissions liées à l'immobilisation de biens représentent 90% de notre bilan. Ce résultat s'explique par la prise en compte des équipements électroniques mis en location auprès de nos clients, représentant 85% de notre empreinte.

Le top trois de nos émissions :

1. Emissions liées à l'immobilisation de biens aval (en location chez nos clients) - 85%
2. Emissions liées à l'immobilisation de biens amont (collaborateurs) - 5%
3. Emissions indirectes liées à la consommation d'énergie - 5%

Ce résultat est somme toute logique du fait du secteur tertiaire dans lequel évolue Cleaq. Notre empreinte synthétisée :



Focus sur l’empreinte carbone de Cleaq hors les équipements mis en location

Nous proposons une attention particulière sur la répartition de l’empreinte carbone de Cleaq en omettant les équipements mis en location chez nos clients.

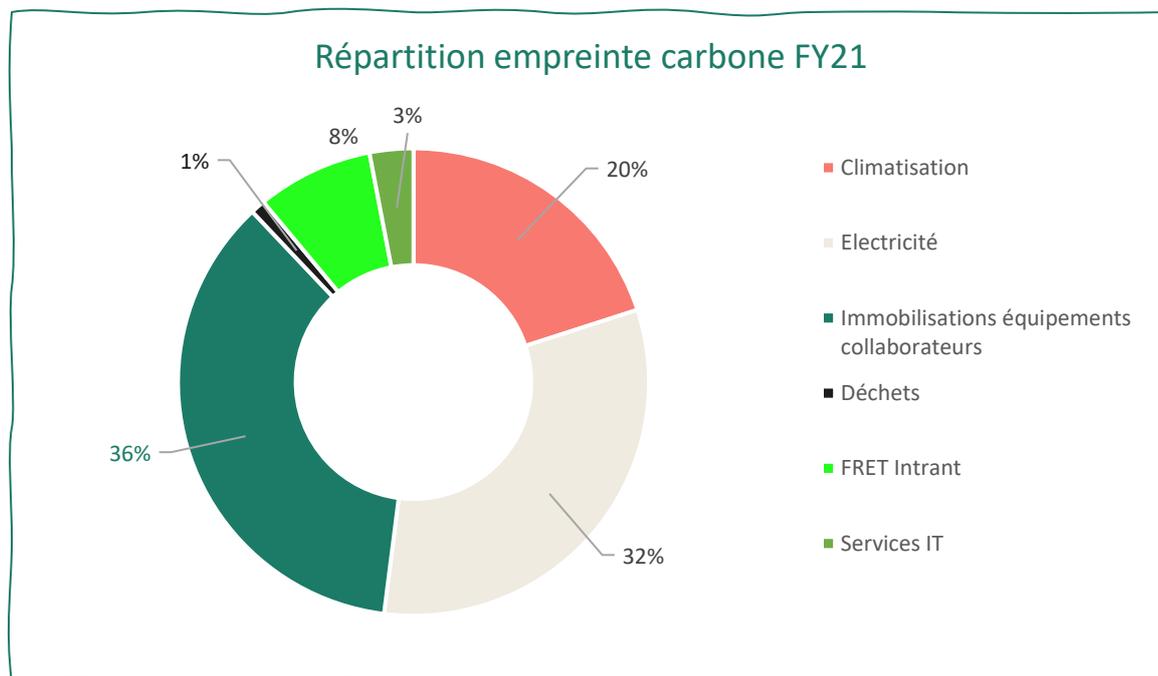
Cet exercice nous permet ainsi d’identifier les secteurs sur lesquels agir en priorité pour limiter notre impact.

Le total des émissions générées par Cleaq (hors flotte IT client) s’élève à près de **23 tCO₂e.** pour l’année 2021, avec une incertitude calculée à 19% et dont les émissions liées à l’immobilisation de biens représentent 36% de notre bilan. Ce résultat est somme toute logique du fait du secteur tertiaire dans lequel évolue Cleaq.

Le top trois de nos émissions :

1. Emissions liées à l’immobilisation de biens amont (collaborateurs) - 36%
2. Emissions indirectes liées à la consommation d’énergie – 32 %
3. Emissions directes fugitives – 20%

Notre empreinte synthétisée :



II. Emissions GES par scope

Le **scope 1** concerne tous les **gaz à effet de serre émis directement** par Cleaq, avec les sous-catégories suivantes :

- Sources fixes de combustion
- Sources mobiles à moteur thermique
- Procédés hors énergie
- Emissions directes fugitives
- Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)

Pour Cleaq, seules les **émissions directes fugitives** s'appliquent dans ce scope, à savoir **4502 kgCO₂e (3%)**.

Du fait de notre petite taille, nous louons nos locaux à des bailleurs. Pour cette année, ils n'ont pas été en mesure de nous communiquer notre consommation exacte, nous avons ainsi fait le choix d'utiliser le ratio proposé par l'Ademe, à savoir une perte de 5% de fluides frigorigènes par an par équipement de climatisation.

Pour les bureaux de Paris et d'Andernos nous avons alors pris l'hypothèse du R410a avec un facteur d'émission à 1924 kgCO₂e.

Dans les années à venir, nous serons en mesure d'affiner ce résultat.

Le **scope 2** couvre l'ensemble des **émissions indirectes liées à la consommation d'énergie** de Cleaq :

- Emissions liées à la consommation d'électricité
- Emissions liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid

Pour Cleaq, seules les **émissions indirectes liées à la consommation d'électricité** s'appliquent dans ce scope, à savoir **7260 kgCO₂e (5%)**.

De la même manière que le scope 1, nous n'avons pas pu obtenir les informations précises de notre consommation par nos bailleurs. Nous avons utilisé le ratio de l'Ademe de 363 kWh/an/employé.

Enfin dans le scope 3, on retrouve toutes les autres émissions indirectes non couvertes dans les scopes 1 et 2. A savoir :

Emissions	Applicable Cleaq	Poids carbone (kgCO ₂ e)
Achats de produits et de services	Oui	733
Immobilisation de biens (amont)	Oui	8246
Immobilisation de biens (aval)	Oui	136581
Déchets	Oui	483
Transport de marchandise amont	Oui	1556
Transport de marchandise aval	Oui	178
Déplacements professionnels	Oui	285
Déplacement domicile - travail	Oui	65
Autres émissions	Oui	8
Actifs en leasing amont	Non	
Emissions liées à l'énergie non incluse dans les catégories 1 et 2	Non	
Actifs en leasing aval	Non	
Investissements	Non	
Transport de visiteurs et clients	Non	
Utilisation de produits vendus	Non	
Fin de vie des produits vendus	Non	

Le scope 3 représente 148 133 kgCO₂e pour Cleaq (82%).

Concernant le scope 3, nous avons utilisé les hypothèses suivantes :

- Achats de produits et services : données Boavizta sur le poids carbone du cloud AWS. Pour l'année 2021, nos achats se limitent à la location de cloud chez AWS et de la location d'espace chez Dropbox.
- Immobilisation de biens : données constructeurs et le facteur d'émissions de 400 kgCO₂eq/1000€ d'équipement. Nous utilisons la méthode des flux financiers car pour le moment nous n'avons pas encore de retour sur la réelle pratique de la durée d'amortissement des équipements. Nous affinerons la méthode dans les années à venir.

Concernant l'immobilisation immobilière, nous travaillons dans des locaux déjà amortis de plus de 30 ans. Nous n'avons pas pu identifier de manière fiable les projets de rénovation/travaux réalisés dans l'un des bâtiments. Pour l'année 2022, nous avons changé d'adresse et serions en mesure d'intégrer cette hypothèse dans le prochain bilan carbone.

- Déchets : Ademe précise une production de 130 kg de déchets par an par salarié
- FRET : données prestataires de transport et bilan GES
- Déplacements de collaborateurs (professionnels et domicile-travail) : SNCF et questionnaire
- Autres émissions : consommation d'eau, nous avons pris la moyenne nationale de 25 l d'eau consommés par an par salarié, en 2021 nous avons travaillé 229 jours et le

facteur d'émission proposé par l'Ademe pour l'eau du réseau est de 0.132 kgCO₂e/m³

- Nous n'avons pas pris en compte les aspects du télétravail car il a été impossible de mesurer le nombre de jours pratiqués en 2021, de plus les outils de visio sont récents chez Cleaq.

HYPOTHESE ET LIMITES

De manière à pouvoir mettre en place un plan d'actions de réduction de notre impact, nous excluons de notre calcul bilan carbone la flotte informatique en location à nos clients dans la trajectoire de réduction.

Cette flotte possède sa propre analyse qui nous permet de fournir un affichage environnemental multi-critères à nos clients.

Pour l'obtenir nous utilisons les données constructeurs quand cela est possible et les facteurs d'émissions du Bilan GES.

Ce choix nous permet de nous concentrer sur un plan de réduction adapté au quotidien de Cleaq et sur lequel nous avons la main.

En parallèle, nous suivons l'affichage environnemental de notre flotte en location pour réduire en relatif l'empreinte carbone de nos équipements en favorisant le sourcing responsable et la durabilité des produits.

Les résultats de cette étude sont un ordre de grandeur, il existe une part d'incertitude : l'incertitude sur les données, nous sommes sur un premier exercice qui ne demande qu'à être affiné au cours du temps ; et de l'incertitude sur les facteurs d'émissions précisée par l'Ademe.

TRAJECTOIRE DE REDUCTION

Pour répondre à l'urgence climatique, Cleaq s'engage à réduire ses émissions de GES à travers une trajectoire de réduction en phase avec l'objectif de l'accord de Paris, visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

L'ambition Cleaq est d'atteindre l'objectif de +1.5°C à 2030 en intensité carbone (tCO2e/k€ de chiffre d'affaires), malgré une estimation de croissance à +15% par an.

Si nous voulons agir sur nos émissions de CO2, concentrons nous sur les postes à fortes émissions :

- Immobilisation équipements pour nos clients représentant 80% de nos émissions. Nous poursuivons notre démarche d'allongement de la durée de vie des équipements via une maintenance et un support 100% pris en charge sur toute la durée de location. De plus, en fin de location, nous récupérons l'ensemble des équipements pour les reconditionner en France. Enfin, nous proposons certaines références en reconditionné à la location lorsque nous sommes certains de la filière d'approvisionnement (reconditionnement en France)
- Immobilisation des équipements pour nos collaborateurs, représentant 5% de notre bilan carbone, nous appliquons la même logique d'allongement de durée des équipements.
- Enfin pour les émissions liées aux fluides frigorigènes et la climatisation, nous sommes pour le moment sur des moyennes données par l'Ademe. Nous devrions avoir nos véritables consommations à partir de l'année prochaine, nous pourrions ainsi prévoir un plan de réduction plus efficient. En attendant ces données, les collaborateurs sont sensibilisés régulièrement aux enjeux de sobriété énergétique.

 Equiper les collaborateurs d'équipements reconditionnés Objectif - réduction de 30% d'ici 2025.

 Utiliser des transporteurs bas carbone (véhicules bas carbone + compensation) Objectif de réduction des émissions GES de 12% par an

 Sensibiliser les collaborateurs Cleaq a une réduction de la consommation énergétique. Objectif de réduction des émissions GES de 5% par année de consommation